

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2010

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Jean-Jacques IDOMENEE	à	André PAILLAS
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Véronique PEBEYRE	à	Dominique QUEHEILLE
	Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
	Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

<u>Suppléants</u> :	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Laurence BORAU	suppléante de	Didier LOUSTAU
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ
	Stéphanie REDAL	suppléante de	Jean-Pierre TERUEL

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG.

RAPPORT N° 37

PARC D'ACTIVITES TEMBOUS 3 A OGEU LE BAINS **MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOTISSEMENT**

M. BELLOT précise que le Lotissement artisanal TEMBOUS 3 à Ogeu les Bains est actuellement en cours de commercialisation et la signature de certains actes de vente est programmée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire d'Ogeu a informé le bureau que certaines dispositions du règlement du lotissement n'étaient pas tout à fait cohérentes avec celui du PLU d'Ogeu qui est actuellement arrêté. Cela concerne :

- les logements de fonction
- le coefficient d'emprise au sol

Monsieur LAURONCE souhaite donc que les logements de fonction intégrés dans le volume de la construction principale soient autorisés comme dans le PLU car cela peut avoir une importance pour certains petits artisans ou pour des fonctions de gardiennage.

De plus, il souhaite également que le coefficient d'emprise soit porté de 0.30 à 0.35 afin de se rapprocher de celui du PLU (0.40).

Aussi, le bureau, dans sa dernière séance, a accepté de demander une modification du règlement de lotissement afin de prendre en compte la demande du maire d'Ogeu.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **DEMANDE** la modification du règlement du lotissement des Tembous 3, telle que précisée ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette demande et engager les formalités administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 30 juin 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY